



DECRET D/2022/ 0524 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS DE GENDARMERIE A
DES POSTES DE COMMANDEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

Vu la charte de la transition ;

Vu la loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la loi L/2019/0041/AN du 04 Septembre 2019, portant statut général des militaires ;

Vu la loi L/2019/0031/AN du 25 Juin 2019, relative à l'organisation générale et au fonctionnement des forces de défense en République de Guinée ;

Vu le Communiqué N° 1 /CNRD/2021/PRG/CNRD/ du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vu l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, des traités et accords internationaux en vigueur ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/08/PRG/CNRD portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0035/PRG/CNRD portant nomination du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;

Vu le Décret D/2021/0023/PRG/CNRD portant nomination du Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale et Directeur de la Justice Militaire ;

Vu le Décret D/2021/137/PRG/SGG du 24 novembre 2021, portant Organisation Générale, Missions, Attributions et Fonctionnement du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et Direction de la Justice Militaire.

DECRETE

Article 1^{er} : les militaires de la Gendarmerie Nationale dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

Le Colonel Tafsir Hamid **THIAM** matricule 18002/G, précédemment Commandant Adjoint la Région Spéciale Gendarmerie Ville de Conakry, est nommé Commandant la Gendarmerie Territoriale ;

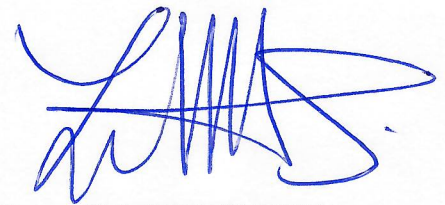
Le Colonel Ousmane **CAMARA** matricule 2455/GN, précédemment Directeur Adjoint des Etudes et Stratégies du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et Direction de la Justice Militaire, est nommé Commandant Adjoint la Gendarmerie Territoriale ;

Le Colonel Aboubacar Sidiki **SYLLA** matricule 18588/G, précédemment Commandant le Groupement Gendarmerie Mobile n°3 du Km36, est nommé Commandant Adjoint la Région Spéciale Gendarmerie Ville de Conakry ;

Le Colonel Abdoulaye **SOW** matricule 18026/G, précédemment Commandant la Compagnie Gendarmerie Territoriale de Dubréka, est nommé Directeur Adjoint des Etudes et Stratégies du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et Direction de la Justice Militaire ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République, prend effet à compter de sa date de signature.

Conakry, le 02 NOV 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA